

**P.V. de la Réunion BUREAU**  
**Du 8 avril 2016**

La réunion du bureau a eu lieu au secrétariat du Comité d'Auvergne de Ski (Bureau N°4) à la Maison des Sports à partir de 18h00.

**Ordre du jour :**

- 1 Point financier
- 2 CNDS 2016
- 3 Projet Sportif
- 4 Réforme territoriale
- 5 Questions diverses

**LISTE DES PARTICIPANTS :**

Présents :

Mme AUJAMES Catherine  
Mr MOREAU Pierre  
Mr TONDEUR Guy  
Mr ECHAVIDRE Frédéric  
Mr SANDRIN Stéphane  
Melle PASTURAL Chrystelle (pour prise de note et compte rendu de la réunion)  
Mr COUDUN Laurent (invité pour la préparation du transfert emploi entraîneur nordique dans le cadre CNDS)

Excusés :

Mr BARNERIAS François  
Mr LALLOZ Daniel  
Mr MAZET Gérard  
Mr DELPEUCH Jean-Michel

PV de la réunion de Bureau du 16 février 2016 est validé.

<b>Point 1 :</b>	<b>POINT FINANCIER COMPTE GENERAL</b>
------------------	---------------------------------------

6 500 €, d'ici fin avril 2016, sont dus à la Fédération Française de Ski, par rapport aux échéances proposées (cotisations licences et assurances).

8 000 € pour les règlements de factures sont dus par les Clubs au Comité pour les licences 2015-2016.

2 000 € de dépenses à régler pour Handiski qui sont couverts par les produits des sponsors et participation des personnes à la journée handi'rection des pistes du 28 mars.

5 000 € vont être versés dans le cadre de la convention quadriennale avec la région.

Notre solde actuel est à 11 000 €.

<b>Point 2 et Point 3 :</b>	<b>CNDS 2016 et PROJET SPORTIF</b>
-----------------------------	------------------------------------

Le CNDS en subvention représente environ 40 000 € reparti entre le Comité Régional, les Comités départementaux et les Clubs. Le Comité d'Auvergne est à la 15<sup>ème</sup> place des comités régionaux et ligues régionales subventionnés par le CNDS, de la région Auvergne en 2015.

Le CNDS va être encore réduit. L'emploi est privilégié au niveau national. Les aides CNDS sont sur un CDI à temps plein ou à temps partiel.

Depuis 2013, réduction effective CNDS de – 40 % pour l'ensemble des Clubs et Comités. Cette année, il faut faire une présentation de dossier organisée et claire.

Le Comité Régional pourrait définir la ligne de la représentation territoriale :

Actuellement 24 membres CR (17 du Puy de Dôme, 4 dans le Cantal, 1 dans l'Allier et 2 dans la Corrèze) Aucun en Hte-loire. 1 cantal + 2 Puy de Dôme pour les 3 ESF.

Les règles d'élections du Comité Directeur sont fondamentales pour l'équilibre. Actuellement, tous les Clubs peuvent être représentés par 5 licenciés au maximum au comité directeur.

Le fonctionnement sera grandement facilité avec un référent pour l'ensemble du ski en Auvergne que plutôt 4 entités distinctes. On doit identifier l'orientation la plus efficace.

Actuellement il n'y a pas de convention salariale pour GREG au sein du comité départemental de ski du Puy de Dôme. Faire tourner le contrat sur tout le territoire tous les 4 ans pourrait peut être permettre de toucher plus de subventions....

Actuellement, le CTS est le conseiller technique sportif du Président, le CTS n'est pas un titre, ni une fonction, il ne dirige rien. Il n'est pas uniquement l'entraîneur d'un groupe.

Pour être organisé d'une manière identique à la FFS, modifier le poste de CTS en DTR, Directeur Technique Régional, aura plus de portée et de poids ainsi qu'une liberté d'action plus importante. Le bureau est tout à fait favorable à cette mise en place du DTR. Il faut se procurer les lettres de missions du DTR des organisations telles que le comité de Savoie, voir le cadre général et faire une prochaine réunion de bureau afin de finaliser et valider cette proposition lors d'un Comité Directeur. Cela ne change rien pour la carrière (rémunération, avancement) du CTS actuel.

Le coût moyen des honoraires des entraîneurs alpins est de 35 000 € par an. Le bureau propose que l'on fasse un appel d'offre pour avoir un entraîneur désigné à l'année et à proximité des jeunes skieurs.

On auditionnera des candidats pour avoir un entraîneur alpin bien identifié. Le profil recherché sera à définir.

Pour le projet sportif : une demande de Mr ECHAVIDRE

- A) Mettre 1 équipe d'encadrement auprès des jeunes et ôter des barrières.
- B) Missionner un directeur sportif.
- C) Développement du nordique.

<b>Point 4</b>	<b>REFORME TERRITORIALE</b>
----------------	-----------------------------

Avec le nouveau découpage des régions, nous allons perdre environ 400 licences (probablement après la saison 2017/2018, les prochaines élections à la FFS avec les modifications des découpages des comités régionaux devraient avoir lieu au plus tard en décembre 2017). Un rapprochement avec le CR du FOREZ qui n'a pas de CTS, serait profitable aux deux comités actuels.

En ski nordique, le fonctionnement sportif est déjà effectif.

---

Il a été décidé de refaire une réunion de bureau au plus vite afin de missionner un directeur technique et de mettre tout au clair avant une présentation au prochain Comité Directeur.

La réunion a pris fin à 20h45.

Le Président,  
Pierre MOREAU

